



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

**64<sup>e</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

# RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le 24 septembre 2020

## **Bureau 2<sup>e</sup> séance**

Le Bureau a recommandé à la Conférence générale que le rétablissement du droit de vote du Zimbabwe soit reporté à l'année prochaine.

Le Bureau a siégé également en tant que Commission de vérification des pouvoirs et examiné les pouvoirs de tous les délégués. Il a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 7 de son rapport, avec les réserves et les positions qui y sont exprimées.

## **Séance plénière 9<sup>e</sup> séance**

La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau visant à reporter à l'année prochaine le rétablissement du droit de vote du Zimbabwe.

Au titre du point 24 de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués », sur lequel le Bureau a présenté son rapport dans le document GC(64)/24, la Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 7 de ce rapport. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jordanie, de l'Égypte et de la République islamique d'Iran.

La Conférence générale a entamé l'examen du point 9 de l'ordre du jour, « Élection de Membres au Conseil des gouverneurs ». Les États Membres suivants ont été élus au Conseil sans mise aux voix : Argentine, Autriche, Égypte, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Sénégal et Suisse.

La Conférence générale a voté pour pourvoir un « siège fixe » pour la région Moyen-Orient et Asie du Sud. Le candidat était les Émirats arabes unis. Les Émirats arabes unis ont été élus au Conseil des gouverneurs à l'issue d'un vote.

La Conférence générale a procédé à un premier tour de scrutin pour pourvoir un « siège fixe » pour la région Europe orientale. Les candidats étaient le Bélarus, la Pologne et la Roumanie.

La rapporteuse du Forum scientifique a présenté un rapport à la Conférence générale.



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

**64<sup>e</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

**Séance plénière  
10<sup>e</sup> séance**

Au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Élection de Membres au Conseil des gouverneurs », la Conférence générale a procédé à un deuxième tour de scrutin pour pourvoir un « siège fixe » pour la région Europe orientale. Le scrutin portait sur les deux candidats « les mieux placés » : la Pologne et la Roumanie. La Pologne a obtenu la majorité requise et a été élue au Conseil des gouverneurs.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour, « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », la Conférence générale a approuvé à l'issue d'un vote le paragraphe 2 du projet de résolution figurant dans le document GC(64)/L.1. La Conférence générale a également adopté à l'issue d'un vote le projet de résolution figurant dans le document GC(64)/L.1.

**Commission  
plénière  
2<sup>e</sup> séance**

La Commission a repris l'examen du projet de résolution suivant et décidé de le recommander à la Conférence générale pour adoption :

— au titre du point 15 de l'ordre du jour, « Sécurité nucléaire », le projet de résolution figurant dans le document GC(64)/COM.5/L.3.

La Commission a décidé que tous les projets de résolution présentés au titre des trois points de l'ordre du jour suivants devraient être renvoyés en séance plénière pour examen :

— au titre du point 16 de l'ordre du jour, le projet de résolution intitulé « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence » ;

— au titre du point 17 de l'ordre du jour, le projet de résolution intitulé « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires » ;

— au titre du point 18 de l'ordre du jour, le projet de résolution intitulé « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence ».

Les travaux de la Commission ont également porté sur :

— le point 22 de l'ordre du jour, « Promotion de l'efficience et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA » ;

— le point 23 de l'ordre du jour, « Élections au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence ».